
Étaient présents : Les Conseillers en exercice à l'exception de Gilles LE BEC - pouvoir à Yves KERIER, Cyril CANDAS - pouvoir à Michel JOURDEN, Ronan LANSONNEUR - pouvoir à Frédéric MORVAN, René KEREBEL - pouvoir à Martine LAVANANT, Myriam PANOU et Didier LE GAC, absents

Secrétaire de séance : François LE BERRE est élu Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2018 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

RENOUVELLEMENT de la CONVENTION avec ENERG'ENCE

Ener'gence, agence locale de l'énergie, propose le dispositif de conseil en énergie partagé pour toutes les communes du Pays de Brest comptant moins de 15 000 habitants. L'idée est d'avoir un spécialiste en énergie qui travaille pour plusieurs communes, d'où le terme « partagé ». Il inclut notamment le bilan annuel des consommations d'eau et d'énergie des bâtiments communaux et propose des optimisations pour améliorer la performance énergétique ou réduire les consommations.

L'actuelle convention, arrivée à échéance le 31 décembre 2018, à l'unanimité le Conseil adopte le renouvellement pour les 3 années à venir.

L'adhésion au CEP s'élève à 1,24 €/an/habitant net de taxes. Pays d'Iroise Communauté apporte une aide financière, à hauteur de 20 % de la cotisation CEP aux communes de son territoire.

François LE BERRE est désigné en qualité d'Elu responsable énergie et sera l'interlocuteur privilégié de ENERG'ENCE.

MODIFICATION des STATUTS de la CCPI

La Loi NOTRe a transféré de manière obligatoire les compétences « eau et assainissement » aux communautés de communes au plus tard au 1^{er} janvier 2020. Jusqu'à la Loi du 03 août 2018, la position de l'Etat était d'inclure la compétence eaux pluviales au sein de la compétence assainissement. C'est ainsi que la Communauté de Communes du Pays d'Iroise a intégré les compétences Eau potable et assainissement dès le 1^{er} janvier 2018 et différé l'intégration des eaux pluviales au 1^{er} janvier 2020.

La loi du 03 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau et assainissement » aux communautés de communes, a clarifié la situation en indiquant que la compétence « eaux pluviales » n'était pas rattachée à l'assainissement collectif et devenait pas là même une compétence optionnelle.

Compte tenu de ce nouveau cadre juridique, Pays d'Iroise Communauté a décidé de ne plus intégrer dans ses statuts la prise de compétence eaux pluviales au 1^{er} janvier 2020. Il appartient désormais aux Conseils Municipaux des communes membres de se prononcer sur cette modification.

Une discussion s'engage au sein du Conseil Municipal qui regrette que la Communauté de Communes ait décidé de revenir sur la prise de compétence « gestion des eaux pluviales » comme cela était initialement prévu. Quand l'assainissement collectif était géré par les Communes les recettes engendrées assuraient aux collectivités de la trésorerie. Le Conseil estime que, par cette décision, la Communauté de Communes saisit l'occasion de se départir de la compétence « eaux pluviales » qui engendre des dépenses sans aucune recette en contrepartie.

La question de la validation de la modification des statuts de Pays d'Iroise Communauté mise au vote est refusée par 12 voix CONTRE (Yves KERIER, Gilles LE BEC (par procuration), Geneviève LE MOIGN, Brigitte JAMET, Mary KEREBEL, Ronan LANSONNEUR (par procuration), Yvonne LE BRIS, Marie MORGANT, Frédéric MORVAN, Cloé PAQUE, Caroline RIBEZZO et Nicolas TOCQUER) et 5 voix POUR.

CONVENTION FINANCIERE avec le SDEF pour le REMPLACEMENT d'un MAT d'ECLAIRAGE PUBLIC sur le PARKING des SERVICES TECHNIQUES

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le SDEF qui fixe le montant de la participation communale pour les travaux de remplacement d'un mât d'éclairage public sur le parking des services techniques à 1 100 € HT, soit 1 320 € TTC.

n°2019 - 04 : MODIFICATION des TARIFS de l'AIRE de CAMPING-CARS

Suite à la modification du montant de la taxe de séjour instaurée par la Communauté de Communes pour la catégorie « aire de camping-cars », à l'unanimité le Conseil Municipal décide de corriger les tarifs relatifs au droit de stationnement à l'aire de camping-cars adoptés par délibération n° 2018-72 de la manière suivante :

Haute saison (du début des vacances de Pâques à la fin des vacances de la Toussaint)

6,20 € pour 24 heures de stationnement incluant l'eau, l'électricité et l'accès WC et local vaisselle (0.50 € taxe de séjour par adulte et par jour perçue pour la Communauté de Communes).

Petits dépassements : + 1 heure : 1.50 € + 2 heures : 3.00 € + 3 heures : 4.50 € + 4 heures : 6.00 €

Basse saison (de la fin des vacances de la Toussaint à la veille des vacances de Pâques)

4,20 € pour 24 heures de stationnement incluant l'eau, l'électricité et l'accès WC et local vaisselle. (0.50 € taxe de séjour par adulte et par jour perçue pour la Communauté de Communes).

Petits dépassements : + 1 heure : 1.50 € + 2 heures : 3.00 €.

CONVENTION de PARTICIPATION au FONCTIONNEMENT du SPIC CRECHE « L'ILE AUX ENFANTS » de PLOUARZEL

Le SPIC Crèche « L'île aux enfants » de PLOUARZEL a attiré l'attention des communes liées par une convention de financement, sur la suppression par le Conseil Départemental de la subvention de fonctionnement qui leur était jusque-là accordée.

Aussi, d'un commun accord entre les communes de PLOUARZEL, PLOUMOGUER et LAMPAUL-PLOUARZEL, il est décidé à l'unanimité de compenser cette perte et de porter le coût de la place à 4 700 €/an/place avec effet au 1^{er} janvier 2018. Ce montant sera révisé chaque année selon l'évolution de l'indice du coût de la vie.

NOTIFICATION de PRESOMPTION de BIENS SANS MAITRES

Par arrêté du 28 novembre 2017 le Préfet du Finistère a informé la Commune de LAMPAUL-PLOUARZEL que 19 parcelles sont déclarées sans maîtres. La procédure veut maintenant que l'on se prononce pour savoir si la Commune est intéressée à intégrer ces parcelles dans le domaine communal. A défaut elles seront incorporées au domaine public de l'Etat.

Compte tenu que les localisations de ces parcelles ne présentent aucun intérêt pour la collectivité, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de ne pas donner de suite favorable à cette demande d'incorporation au domaine public communal.

INFORMATIONS DIVERSES

Fiche d'information sur l'activité du SDIS

Bilan de l'activité 2018 des interventions du SDIS sur la Commune de LAMPAUL-PLOUARZEL.

Bacs à marées

Monsieur François LE BERRE fait une présentation du dispositif de bacs à marées qui va être mis en place sur le littoral. Trois bacs à marées seront implantés sur le littoral lampaulais : Porspaul, Gouérou et Pors Ar March.

Achats propriétés LARSONNEUR & ARZUR rue de la mairie

Le transfert de propriété est effectif depuis février, les actes ont été signés et les paiements effectués. Les divers contrôles avant démolition ont été effectués. Au vu des résultats on va demander aux entreprises d'affiner les devis de démolition.

Information VIGIPOL

Monsieur François LE BERRE fait une présentation des actions menées par VIGIPOL. On note que le nombre de communes adhérentes est en augmentation et s'étend sur la Normandie. Le département du Var s'est également déclaré intéressé. VIGIPOL dispose d'un budget de 300 000 € provenant exclusivement des cotisations des communes adhérentes sur la base de 0,21 €/habitant.

Pour plus de précisions sur les activités de VIGIPOL Monsieur LE BERRE incite à visiter leur site internet.

Clin d'œil en mosaïque

Les marins de l'Antiquité peignaient de grands yeux à la proue de leurs navires. Ces yeux apotropaïques étaient censés conjurer le mauvais sort et protéger les équipages des dangers de la navigation. C'est ainsi que Pierre CHANTEAU, artiste plasticien, présente son projet de poser cet œil en verre et en faïence sur plusieurs communes littorales et insulaires du Finistère. Le site choisi pour LAMPAUL-PLOUARZEL est au bout de la grande cale, face à la mer.

Cabane à dons

Cloé PAQUE a évoqué l'idée de mettre sur le territoire de la Commune une « cabane à dons » où chacun peut déposer des objets dont il n'a plus usage pour être mis à disposition de qui peut en avoir utilité. Cette idée est mise en pratique dans quelques communes et contribue à développer la notion du «vivre ensemble ».

Cette idée a fait son chemin et on s'oriente vers un équipement type « cabane de plage », suffisamment grand, mais pas trop imposant. Restera à étudier son lieu d'implantation.

Madame Geneviève LE MOIGN indique que ce projet pourrait rentrer dans le cadre d'une opération menée par le CCAS dont elle est Vice-Présidente.

Recensement de la population

Monsieur Michel JOURDEN communique au Conseil Municipal les résultats des opérations de recensement de la population qui viennent de se terminer. LAMPAUL-PLOUARZEL compte 2 143 habitants.